

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2019

Convocation du 9 Décembre 2019

Sous la présidence de Mr RANDJIA Michel

Présents : M. RANDJIA, M. LENGLET, MME MASSON, M. PILLE, MME LIMON

Excusée : MME RICHARD qui donne pouvoir à M. RANDJIA, M. KOWALSKI

Absent : M. SAVREUX

La séance débute à 18h30.

I/ Tarifs de pêche 2020

Monsieur le Maire fait un bilan en ce qui concerne les revenus issus de la location des lots de pêche pour l'année 2019.

Compte tenu de la situation actuelle au niveau des étangs et en tenant compte des décisions antérieures à propos des variations de tarif à appliquer, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif des locations de pêche pour l'année 2020.

II/ Règlementation pour l'étang acquis en 2019 (parcelle C334)

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de l'ancien étang de M. Pierre Vivier en 2019 et explique qu'il convient de réfléchir à une règlementation pour formaliser ce qui autorisé et interdit.

M. Pillier, actuel locataire, s'est présenté en mairie et un bail sera rapidement conclu. L'accès à l'étang pour les autres locataires non identifiés sera proscrit. Monsieur le Maire rappelle également que la commune doit tenir les engagements de valorisation et de publicité exigés par les financeurs de l'opération d'acquisition que sont l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de le FEDER de la Région Hauts-de-France.

Une réflexion sera menée en 2020 pour règlementer l'accès et l'usage de l'étang.

III/ Présentation de la proposition d'emprunt pour le financement du projet d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion du 28 octobre 2019 où les conseillers avaient donné leur accord de principe pour le recours à l'emprunt afin de financer l'ensemble des travaux relatifs au changement des lampadaires d'éclairage publics par un dispositif à leds.

Le crédit Agricole Brie Picardie a fait parvenir une offre à la commune de l'ordre de 39 400 € avec un taux de 1,09% sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'offre d'emprunt de 39 400 € du Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions susmentionnées.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à l'opération.

IV/ Décision modificative des crédits budgétaires pour le projet d'éclairage public

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'avoir recours à une décision modificative des crédits budgétaires pour financer les travaux d'éclairage publics validés lors de la séance du 28 octobre 2019.

Par conséquent, la décision modificative suivante est soumise au vote :

Section d'investissement

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
Dépenses d'investissement			
21	21534	Réseaux d'électrification	+39 400€
Recettes d'investissement			
16	1641	Emprunts en euros	+39 400€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative ainsi présentée.

V/ Questions diverses

- Monsieur le Maire donne la parole à Mme LIMON qui dresse un bilan du spectacle de Noël qui a reçu un accueil très positif de la part des spectateurs. Le Conseil Municipal remercie les organisatrices de ce spectacle mettant en avant les enfants de Frise.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 19 janvier 2020 à 15h et explique qu'en raison de la période électorale, le discours sera plus concis et généraliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Michel RANDJIA